

Ce journal est réalisé avec le concours de la Région N.P.D.C

SOMMAIRE

La Couv	1
Edito	2
MNCP: Négociations sur l'assurance chômage.....	3
MNCP: Les pôles emplois dépassés.....	4
MNCP: Agir ensemble contre le chômage et la précarité.....	5
Le Conseil Général agit dans notre vie quotidienne.....	6
Gaz hausse injustifiée.....	7
L'école de la 2e chance.....	8
150 000 passages a Droit au Travail.....	9
Infos pratiques : Le fonds d'aide aux jeunes.....	10
Infos pratiques suite.....	11
Les origines du 1er Mai.....	12
Recettes du mois.....	13
Mot d'auteur, trucs et astuces,	

LE CHÔMEUR DÉCHAÎNÉ

Directeur de la publication :
Pierre Deneux

Imprimerie :
Association pour le Droit au Travail
N° CPPAP : 72 365

Rédacteur en chef : Pierre Deneux

Frappe, mise en page, dessins,
Imprimerie, envois :
Thery Alain

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO

,Joël, Pierre, Véronique,

EDITORIAL

Notre santé est en danger

LE COÛT DES SOINS EST DISSUASIF POUR LES LES PATIENTS

L'accès aux soins se dégrade depuis les premières taxations en 2002, qui ont entraîné "des restes à charge" important pour les patients. Auparavant, les associations de prévention allaient au-devant des plus précaires. Aujourd'hui, elles reçoivent des personnes beaucoup moins marginalisées qui, souvent, travaillent, mais qui, après avoir payé leur loyer et leur nourriture, ne peuvent plus régler leurs soins médicaux. Le curseur s'est déplacé: si les soins d'ophtalmologie et dentaires ont toujours été les premiers à "sauter", on observe désormais que l'accès aux généralistes est lui aussi retardé.

Par conséquent, des patients se retrouvent hospitalisés pour des complications liées, par exemple, à des bronchites non soignées. Cela veut dire que l'hôpital récupère aux urgences tous ceux qui n'ont pas pu se soigner ailleurs; que les patients arrivent à l'hôpital avec des pathologies aggravées; enfin, que les hôpitaux coûtent plus cher à la collectivité si les centres de santé et les médecins libéraux ne jouent pas leur rôle de premier accueil. Non seulement les professionnels culpabilisent, mais ils dénoncent en outre une logique qui, censée générer des économies, creusent le déficit en aggravant l'état de santé général.

Malgré toutes les incitations financières, il sera mathématiquement impossible de repeupler de médecins le monde rural.

Demain, les médecins de campagne n'y habiteront plus et s'éloigneront des patients âgés qui ne peuvent pas se déplacer, les maisons de santé, dont le gouvernement souhaite le développement, ne suffiront pas à endiguer le phénomène.

MNCP

MOUVEMENT NATIONAL DES CHÔMEURS ET DES PRÉCAIRES

Négociations sur l'assurance chômage : les associations de chômeurs en appellent à l'OIT

24 mars 2011 ASH

Une délégation de représentants de plusieurs associations de chômeurs, au premier rang desquelles le Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP), mais également le réseau AC ! ("Agir contre le chômage et la précarité") et l'Association pour l'emploi, l'information, et la solidarité (APEIS), s'est rendue mercredi 23 mars au bureau parisien de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les associations de chômeurs exclues des débats

Réclamant le droit d'être associées aux négociations sur l'assurance chômage qui se sont ouvertes le 24 janvier dernier, ces associations ont en effet décidé de porter leurs revendications auprès de l'organisme international. *"Les associations de chômeurs sont exclues des débats. C'est inacceptable alors que la France compte plus de quatre millions de chômeurs, dont un grand nombre sont désormais en fin de droit"*, s'insurge ainsi Marc Desplats, président du MNCP, dans un courrier adressé à l'OIT. Et de rappeler qu'**à l'exception de la CGT, les syndicats français ne comptent pas de section chômeurs**. *"C'est notamment ce qui explique la création, il y a 25 ans, du MNCP"*, souligne encore Marc Desplats.

Une "non-représentation" contraire aux textes

Le MNCP juge ainsi cette *"non-représentation des chômeurs (...) en contradiction avec toutes les chartes et textes des organisations internationales et européennes qui revendiquent la libre organisation des salarié/es, actifs ou non, et l'organisation de négociations collectives représentatives"*.

Il regrette à ce propos que l'OIT ne se soit pas préoccupée de cette question en France, comme elle a pu le faire dans d'autres pays. Avant de souligner que **la liberté d'association et le droit de négociation collective sont des droits fondamentaux inscrits dans la constitution de l'OIT**.

Le MNCP demande à être reçu par l'OIT

Le MNCP demande donc à l'organisation internationale de prendre en compte ses revendications et ses demandes, de **"mettre à l'ordre du jour de son agenda la question de la liberté de représentation des chômeurs et précaires en France"**, et enfin, de recevoir une délégation du mouvement afin de l'aider *"à saisir les instances internationales compétentes"*. Le MNCP a par ailleurs lancé en janvier, sous forme d'une pétition, un **"appel pour que la parole des chômeurs et précaires soit enfin entendue"** dans le cadre des négociations sur le renouvellement de la convention UNEDIC de l'assurance chômage. **Cet appel aurait été signé par près de 3 000 personnes selon le mouvement.**

Les Pôles emploi dépassés, Négociation UNEDIC : accord en vue inacceptable ... les organisations de chômeurs dans l'action du 4 au 7 avril

Pôle emploi est de moins en moins service public. En effet, l'heure est à la réduction des effectifs, à la diminution du nombre d'agences alors que nous constatons sur le terrain la détérioration du service aux chômeurs, que trop souvent les Pôles emplois sont dans l'incapacité d'assurer un service de qualité près des chômeurs, que les rendez vous se succèdent sans résultats, que le tout informatique, le 3949 les renvoie violemment dans leur isolement. Les radiations arbitraires, les menaces, le manque de débouchés, d'aide, de formations, pèsent sur les chômeurs et font que Pôle emploi devient une machine à radier... Il en résulte une déshumanisation complète.

Cette situation justifie notre mobilisation alors que le chômage augmente, que la précarité explose, que se multiplient les temps partiels contraints et les CDD, intérim sans espoir. Les femmes, les jeunes et les seniors sont les premières victimes de la situation.

Quand les entreprises licencient et précarisent, elles rejettent la responsabilité sur la collectivité.

Nous exigeons le maintien d'un service public pour manifester la solidarité que la collectivité doit aux personnes privées d'emploi. Celui-ci doit s'employer à verser à tous et à toutes au plus vite et sans rupture les indemnités chômage qui leur sont dues, et les aider, notamment par l'orientation, le conseil et la formation, dans leur démarche de recherche d'un emploi librement choisi.

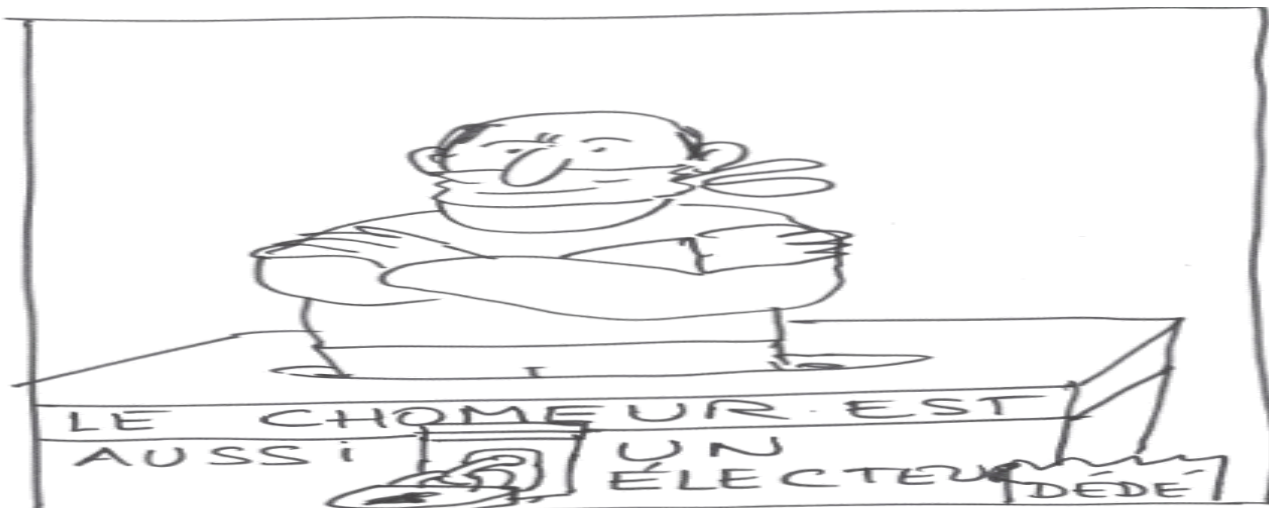
Par ailleurs, favorisé par l'intransigeance du MEDEF, un cadre d'accord pour les négociations UNEDIC semble être en vue. Nous demandons aux organisations syndicales de ne pas signer un tel projet. Nous savons d'ores et déjà que nous serons très loin du compte. Rien n'est prévu pour répondre:

- Aux seniors: afflux mécanique du nombre de chômeurs avec le passage de la retraite de 60 à 62 ans alors qu'un grand nombre ne trouve pas d'emploi,
- Aux fins de droits: 1,5 millions de demandeurs d'emploi en fins de droits et beaucoup plus dans les prochains mois.

A l'augmentation des non indemnisés qui à cause du texte négocié actuel n'ont pas pu acquérir de droits à l'indemnisation.

Aux saisonniers, intérimaires, CDD ...qui ne sont aucunement responsables de leur

MNCP AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHÔMAGE ET LA PRÉCARITÉ



Alors que plus de 4 millions de personnes sont privées d'emploi, que plus de la moitié d'entre elles ne sont pas indemnisées par l'UNEDIC, que le RSA joue le rôle de substitut du salaire, que le nombre de personnes en fin de droits augmente sans cesse, cette approche minimaliste des négociations UNEDIC est insuffisante et révoltante.

Nous en appelons aux partenaires sociaux pour des mesures d'urgence sociale et le rappel de ses responsabilités à l'État. Pour assurer un niveau de revenu de remplacement décent en référence au SMIC, il faut taxer lourdement les contrats précaires et les heures supplémentaires, **mais surtout élargir l'assiette de cotisations à l'ensemble de la richesse produite (valeur ajoutée), ce qui permettrait d'alléger le poids financier pour les entreprises de main d'œuvre et serait bon pour l'emploi.**

Nous pensons qu'il ne convient pas de signer ou agréer cet accord tant que ce débat sur les ressources n'a pas eu lieu.

Il faut également :

- Ouvrir le droit à l'indemnisation dès le premier jour travaillé pour tous quel que soit l'employeur, public ou privé. Pour cela, les fonds UNEDIC doivent être utilisés exclusivement pour l'indemnisation.
- Garantir la continuité des droits en rendant impossible toute radiation de Pôle emploi sans revenu de remplacement et en exigeant la suppression définitive du statut de fins de droits. Toutes les formes de discriminations visant les saisonniers, les stagiaires les intermittents et toutes les formes de précarité du travail doivent être supprimées.

Nous demandons que le gouvernement et les partenaires sociaux prennent les mesures nécessaires pour que les organisations des chômeurs, chômeuses et précaires soient consultées pendant les actuelles négociations de l'UNEDIC. Sur cette question et plus largement sur la représentation des chômeurs et précaires, après l'action du 23 près de l'OIT, une rencontre est programmée le 1^{er} avril avec son directeur.

Les organisations de chômeurs et précaires et leurs partenaires conviennent de conduire des actions en direction des parties prenantes dans les négociations UNEDIC pour dénoncer le projet d'accord, et en direction de Pôle emploi. Ensemble elles ont décidé une semaine d'actions décentralisées dans les régions du 4 au 9 avril – plus spécialement le jeudi 7 avril.

Le conseil général agit dans notre vie quotidienne

TOURISME ET ENVIRONNEMENT

Responsabilité des itinéraires de promenades et de randonnées
Gestion de l'eau et des déchets
Protection de l'environnement
Préservation des espaces verts

CULTURE

Archives départementales, musées, bibliothèques de prêt

SÉCURITÉ

Gestion des services d'incendie et de secours

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Aides aux associations, aux entreprises,
Aux communes notamment pour l'octroi de subventions contribuant
Aux réalisations municipales(réalisation de rond-point....)

DÉPLACEMENT

Gestion: des routes départementales et routes nationales d'intérêt local,
des transports et des cars scolaires,
des ports maritimes de pêche et de commerce

ÉDUCATION

Fonctionnement, entretien et réalisation des collèges

AIDE SOCIALE

Insertion, RSA,
Protection de l'enfance
Gestion des établissements médico-sociaux
Aide aux personnes âgées ou handicapées (APA)
Programme de santé (Vaccination....)

SERVICES FALCUTATIFS

Les conseils généraux sont chargés de mettre en place des politiques locales
Complémentaires financées sur leurs propres moyens, afin de répondre aux
Besoins particuliers de leur territoire

GAZ HAUSSE INJUSTIFIÉE

Mauvaise nouvelle, le prix du gaz augmente de 5% le 1er avril. Si l'hiver fut long et rigoureux, le gel des prix du gaz, lui, a été bien trop court...

Et les consommateurs s'apprêtent à affronter une nouvelle flambée tarifaire. Une envolée d'autant moins supportable qu'elle était évitable! Cette hausse intervient après celles de 9,7% puis de 4,7% en avril et juillet 2010 qui avaient renchéri de 150€ la facture des sept millions de ménages chauffés au gaz. Cette explosion des tarifs n'est pas justifiée par la réalité économique. Elle s'explique par la formule de calcul utilisée pour fixer les tarifs réglementés, qui est indexée sur le prix du pétrole. Plus encore que les tarifs en moyenne 50€ supplémentaires par ménage! C'est la colère des consommateurs qui explose avec cette inflation, véritable coup de massue pour des millions de ménages prisonniers des souhaits de l'opérateur historique...

L'ire est d'autant plus grande que cette augmentation, quoi qu'en dise la commission de régulation de l'énergie n'est pas justifiée. Les consommateurs continuent de payer leur gaz au prix fort malgré une récente révision la formule tarifaire est toujours obsolète, la nouvelle formule ne tient pas compte du fait que GDF –SUEZ s'approvisionne en partie sur les marchés de gros, dont le cours a baissé de 30% entre Novembre 2008 et Septembre 2010.

Alors que les tarifs réglementés sont censés maintenir des prix reflétant les coûts d'approvisionnement sur-évalué, qui aboutit à ce que les tarifs réglementés offrent des marges élevées aux fournisseurs? De même, alors que les dépenses d'énergie sont un poste essentiel pour les ménages, comment admettre que l'état fasse preuve d'autant de complaisance et refuse d'assurer un juste prix en s'opposant, par arrêté, aux augmentations injustifiées demandées par GDF-SUEZ?

Le gouvernement fuit ses responsabilités et les consommateurs ne peuvent l'admettre et en supporter les conséquences.

Le gouvernement certifie qu'il n'y aura pas de nouvelle hausse en juillet 2011

L'E2C POUR RETROUVER LA VOIE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'E2C est une des initiatives européennes proposées dans le livre blanc "Enseigner et apprendre: vers une société cognitive", présenté par Edith Cresson lors du sommet des chefs d'États de Madrid en décembre 1995 puis adopté par les ministres de l'éducation des états membres.

L'E2C est un outil de lutte contre l'exclusion des jeunes adultes sans emploi sortis du système éducatif sans qualification et confrontés à des difficultés sociales et humaines.

Ce dispositif d'aide à l'intégration professionnelle durable est ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans.

L'originalité repose sur trois points: le suivi individualisé du jeune; l'association des entreprises à l'effort de formation professionnelle; et l'utilisation d'une pédagogie active privilégiant la mise en action à l'apprentissage passif.

L'école de la deuxième chance permet aux jeunes adultes de repartir du bon pied sur la voie de l'insertion professionnelle.

Les demandeurs viennent par l'intermédiaire des missions locales et des structures sociales ou par le bouche à oreille.

"Les manques les plus importants se situent dans la posture sociale, la conscience du travail, le respect des règles et des horaires"

L'entrée en formation est sélective. Elle se fait à l'issue d'une période d'essai de six semaines, accessible après un entretien qui permet entre autres de tester la motivation et la capacité du jeune à intégrer les règles de vie.

La structure propose au stagiaire durant toute la durée de sa formation un suivi individualisé. Elle l'accompagne dans différentes étapes, en fonction de ses besoins et ses manques, jusqu'à son entrée dans la vie active.

La formation dure au maximum 9 mois, à raison de 35 heures par semaine, et alterne à part égal période en école et en entreprise.

Le temps de à l'école se partage entre la maîtrise des savoirs fondamentaux(français, maths, informatique, anglais) et des actions de socialisation et de connaissance des métiers

Neuf écoles et quatre pôle dans le Nord-Pas-de-calais

L'E2C Grand Lille: Roubaix, Lille, Armentières, Saint-Omer

L'E2C Artois: Liévin, Arras

L'E2C Côte d'Opale: Coudekerque-Branche

L'E2C Nord de France: Anzin et Maubeuge

[Www.fondatione2c.org](http://www.fondatione2c.org)

L'antenne d'Arras

Implantation

Située au centre de la ville d'Arras, à deux pas des places historiques de la ville.



Rue du petit litre, 62000 ARRAS
L'École se situe derrière la mairie d'Arras, plus précisément à côté de l'Eglise Saint-Géry

Configuration

Un plateau de 700 m² spécifiquement conçu pour le fonctionnement et les activités de l'antenne.

Source la voix du nord

150 000 ÈME PASSAGE A DROIT AU TRAVAIL

Vingt ans de vie commune pour une association d'aide aux chômeurs



C'était jour de fête vendredi matin dans les locaux de droit au travail, dans le pavillon Blois de la Grande Résidence. Sur le coup de 9 heures 30 tous ont fêté le 150 000 millièmè passage au sein de l'association qui vient en aide aux demandeurs d'emplois. Présent à l'Association pour le droit au travail, Guy Delcourt s'est montré confiant quant au devenir de cette structure implantée à la Grande Résidence depuis plus de 20 ans. Pas de quoi rassurer tout à fait les responsables de l'association de demandeurs d'emploi qui attendent des propositions de locaux et de loyers. Rappelons que la démolition de la tour Adler a conduit Droit au travail à la tour Blois. Celle-ci devant être abattue fin 2012, toujours dans le cadre de l'ANRU. L'équipe de Pierre Deneux doit trouver un autre local. Les membres de l'association avaient profité de cet instant symbolique pour regarder dans le rétroviseur, vingt ans en arrière. "Entre eux un lien de solidarité s'est créé," affirmait en préambule Joël Greko, membre du C.A.

Témoignage de Pierrette qui a connu la structure en 1990

Aujourd'hui, elle est en contrat à durée indéterminée : « J'aime venir à l'association parce que je suis toujours bien accueillie, pour voir aussi tout le monde et discuter. Il faudrait que des associations comme Droit au Travail durent toujours. Elles aident les gens qui ont des problèmes, que ce soit pour avoir un logement, du travail, des conseils. Je conseille aux gens que je connais qui sont au chômage d'aller voir l'association pour qu'ils soient aidés, qu'ils trouvent un travail. Je leur dis qu'on nous aide beaucoup, qu'on nous appuie. On peut compter sur l'association. C'est grâce à l'association que j'ai trouvé du travail, à temps complet, et à durée indéterminée. Et aussi un logement. Et je n'ai plus de dettes alors que j'en avais plein. » L'association est également réputée pour resocialiser les gens.

Témoignage de René Delengaigne

J'ai connu "droit au travail" grâce à Pierrette, une amie. Cela m'a permis de remonter la pente. En y venant j'ai eu un soutien moral et j'ai réussi à retrouver du travail; Je suis rentré à relais travail ma tâche consistait à effectuer du nettoyage chez les personnes âgées.

Ensuite j'ai été embauché à ETEL, j'occupais le poste d'ébarbeur (meulage de pièces métalliques).

ETEL vient de fermer et je suis licencié économique, l'association m'a aidé dans cette épreuve et je garde espoir de retrouver un travail.

INFOS PRATIQUES

Le Fonds d'Aide aux Jeunes : favoriser l'insertion des jeunes

Vous avez entre 18 et 25 ans ? Vous habitez le Département du Pas-de-Calais ? Vous avez un projet d'insertion ? Mais vous manquez de moyens ? Découvrez le Fonds d'Aide aux Jeunes.

Le FAJ, c'est quoi ?

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est un dispositif financé et géré par le Conseil général. Il vous permet de constituer avec un référent un dossier de demande d'aide financière pour être aidé, accompagné et orienté dans les diverses démarches que vous avez à effectuer. Cette aide financière vous permet de réaliser votre projet d'insertion, si vous êtes en difficulté.

Le FAJ peut vous permettre de réaliser votre projet d'insertion

- si vous avez entre 18 et 25 ans
- si vous avez 16 ans et êtes en cours de démarche d'insertion professionnelle, en contrat d'apprentissage

Le FAJ, pour quoi faire ?

L'aide à la subsistance et à la solidarité

Vous êtes en situation de rupture familiale, vous avez pris votre autonomie ?

Cette aide peut vous permettre ponctuellement de :

- couvrir vos besoins alimentaires
- faire face aux situations d'urgence
- attendre l'ouverture d'un droit
- faire face à un accident de la vie

L'aide à la professionnalisation, l'accès à l'emploi et à l'insertion sociale

Vous cherchez un emploi, une formation ?

Cette aide vous concerne pour par exemple, l'achat de vêtements de travail, de matériel de travail, le coût de formation, les frais de restauration, les frais d'hébergement, etc.

Elle est attribuée en lien avec les dispositifs emploi/formation déjà existants.

L'aide à la mobilité

Vous avez un projet professionnel validé ?

Cette aide vous soutient dans :

- la réalisation d'une formation
- la recherche effective d'un emploi, l'accès à un emploi
- Votre Démarche d'insertion, l'accès à un emploi

exemples : frais de déplacement, assurance du véhicule, garde d'enfant, aide au permis de conduire, etc.

INFOS PRATIQUES SUITE

Les aides liées à l'accès ou au maintien dans le logement (sous conditions de ressources)

Vous souhaitez emménager dans votre propre logement ? Cette aide peut vous aider au règlement de :

- la caution du logement
- le premier loyer

Le logement que vous occupez nécessite quelques aménagements ? Cette aide peut contribuer à

- l'amélioration du logement
- l'équipement de première nécessité

Toutes les aides liées au logement sont traitées par le **Fonds Solidarité Logement (FSL)**

Toute demande est liée à votre projet. Elle sera examinée par une commission locale. Votre dossier de demande d'aide financière doit expliquer à quoi elle va vous servir, quel est votre projet en cours de réalisation ou en voie d'élaboration.

Où dois-je m'adresser pour remplir mon dossier de demande d'aide ?

Auprès de tous les organismes agréés par le Département du Pas-de-Calais, de votre lieu de domicile.

- la Maison du Département Solidarité (MDS)
- la Mission Locale (ML)
- le Centre Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS)
- le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)
- le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)
- le Club de Prévention
- Droit Au Travail seulement en terme de dossier FSL FAJ

ORIGINE DU 1ER MAI

1er mai 1886. Ce samedi à Chicago, un mouvement revendicatif pour la journée de 8 heures est lancé par les syndicats américain. Une grève, suivie par 400 000 salariés paralyse de nombreuses usines. Le mouvement se poursuit et le 4 mai, lors d'une manifestation, une bombe est jetée sur les policiers qui ripostent. Bilan : une dizaine de morts, dont 7 policiers. S'en suivra la condamnation à mort de cinq anarchistes.

20 juin 1889 : le congrès de la deuxième Internationale socialiste réuni à Paris pour le centenaire de la Révolution française, décide de faire du 1er mai un jour de lutte à travers le monde avec pour objectif la journée de huit heures. Cette date fut choisie en mémoire du mouvement du 1er mai 1886 de Chicago.

Dès 1890, les manifestants arborent un triangle rouge symbolisant leur triple revendication : 8 heures de travail, 8 heures de sommeil, 8 heures de loisirs. Cette marque est progressivement remplacée par une fleur d'égantine, puis en 1907 par un brin de muguet. Le muguet fait son grand retour...

24 avril 1941 : en pleine occupation allemande, le 1er mai est officiellement désigné comme la fête du Travail par le gouvernement de Vichy qui espérait rallier les ouvriers. Le jour devient chômé.

Spécial 1er mai

6 cartes pour envoyer du muguet virtuel

Avril 1947 : la mesure est reprise par le gouvernement issu de la Libération. Celui-ci fait du 1er mai un jour férié et payé .

Aujourd'hui, la Fête du Travail est commémorée par un jour chômé dans la plupart des pays d'Europe à l'exception notamment de la Suisse et des Pays-Bas. Au Royaume-Uni, c'est le premier lundi de mai qui est férié. Grand week-end assuré...



Nous vous Rappelons que, comme chaque année nous nous donnons RDV à la mairie de Lens pour déposer un cahier de revendications. Alors Soyez Nombreux le 1er mai

LE MENU DU MOIS

MIDI

Courgettes rondes soufflées à la ricotta: Pour 4 personnes

Ingrédients :

- * 6 courgettes rondes de même calibre c'est important pour la cuisson
- * 250 g de ricotta
- * 3 oeufs
- * 2 cuillère. à soupe de mélange de fines herbes
- * Sel et poivre à votre convenance

Préparation de la recette

Préchauffez votre four à 210°C (th 7).

Lavez vos courgettes sous un filet d'eau et coupez le chapeau à 1 cm.

Évidez-les à l'aide d'une cuillère à café pour éliminer les graines.

Cassez les oeufs, séparez les blancs des jaunes, pour monter les blancs en neige.

Dans un saladier, fouettez les jaunes et la ricotta sans oublier les fines herbes, le sel et le poivre.

Incorporez les blancs en neige

Remplissez vos courgettes rondes avec cette préparation, et rangez bien en rang.

Déposez les calottes entre chaque courgette pour les bloquer.

Arrosez d'un filet d'eau et d'un léger filet d'huile d'olive.

Enfournez le tout au four à mi-hauteur et laissez cuire 20 à 25 minutes.

Servez juste au sortir du four dans votre plat de service , n'oubliez pas, bien sûr , de couvrir les courgettes de leur chapeau.

SOIR

Endives braisées au gingembre: Pour 4 personnes

Ingrédients :

- * 12 endives moyennes
- * 1 oignon moyen (rouge ou blanc suivant votre goût)
- * 3 tête de gingembre frais
- * 3/4 cuillère à soupe d'huile d'olive
- * Sel, poivre moulin

Préparation de la recette

Laver les endives et les couper en deux dans le sens de la longueur.

Peler le gingembre et le râper.

Peler et émincer finement l'oignon.

Dans un fait-tout (en fonte de préférence) bien chaud dans lequel vous aurez mis l'huile d'olive, faite revenir rapidement les oignons sans les colorer, ajouter les endives, le tout sur feu fort. quand les endives commencent à colorer, ajouter le gingembre râpé, 10 cl d'eau ou de bouillon, sel et poivre, couvrir et laisser cuire doucement sur feu moyen-doux 10 minutes environ.

Remuez de temps en temps jusqu'à la fin de la cuisson

C'est prêt!

Mot d'auteur: En matière d'État, il faut tirer profit de toutes choses, et ce qui peut être utile ne doit jamais être méprisé.

Cardinal de Richelieu

Trucs et astuces - Trucs et astuces - Trucs et astuces - Trucs et

Vieux pinceaux Vos pinceaux sont vieux et les poils sont devenus durs... Pour leur redonner un petit coup d'éclat, il suffit de les faire bouillir quelques instants dans du vinaigre blanc Les poils redeviendront souples et vous pourrez à nouveau utiliser vos pinceaux.	Les pieds des meubles marquent souvent sur une moquette ce qui est fort disgracieux lorsque vous changez la disposition d'une table ou autre... pour y remédier, et effacer les marques de pieds, utilisez la vapeur d'un fer à repasser en le maintenant pendant quelques instant au-dessus de la marque. La vapeur ainsi diffusée va permettre aux poils de la moquette de se relever. Un petit coup de brosse et rien n'y paraîtra plus	Pour lutter contre les parasites du jardin on peut élaborer un antiparasite maison non toxique et peu coûteux. Il faut mélanger un ail écrasé à un peu d'huile de bain, rajouter une cuillère de liquide vaisselle écologique dans un demi-verre d'eau. Diluer ce mélange dans un verre d'eau et vaporiser sur les plantes.
---	--	--

naissances - Testez vos connaissances - Testez vos connaissances

Qu'est-ce qu'un gibbon ? un oiseau un singe un serpe	Où la ville de Chicago est-elle bâtie ? Au bord de la mer en pleine terre au bord d'un lac	Qui raconte une saison en Enfer ? Rimbaud Baudelaire Apollinaire	Qui pose la question « être ou ne pas être ? » Mac Beth Othello Hamlet
--	--	--	--

**Pour les solutions des jeux de ce numéro :
rendez-vous le mois prochain.**

Solution des jeux du numéro 240

- 1) René Descartes a inventé les premiers transports modernes
- 2) Louis Napoléon Bonaparte a été le Premier Président de la République
- 3) le signe & se nomme Eperluète
- 4) On fête le 14 Juillet la prise de la Bastille



Votre abonnement au "Chômeur Déchaîné" prend fin. Vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé par celui-ci, parlez lui en ou encore mieux, offrez lui l'abonnement de votre mensuel préféré. Détachez le premier bulletin et envoyez le ainsi que votre règlement, à l'adresse figurant sur celui-ci.

L'adhésion à l'Association est aussi importante, elle permet à celle-ci de se développer encore plus et de lutter plus efficacement contre le chômage. "Adhérer c'est lutter". Si vous voulez adhérer à l'Association envoyez le deuxième bulletin ainsi que votre règlement à l'adresse indiquée.

D'avance merci.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU CHÔMEUR DÉCHAÎNÉ

NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE COMPLÈTE :
 VILLE : CODE POSTAL :
 PROFESSION ACTUELLE OU ANTÉRIEUR (FACULTATIVE) :

ABONNEMENT ☐	ABONNEMENT ORDINAIRE 15 EUROS ☐
	ABONNEMENT D'ENCOURAGEMENT. A PARTIR DE 20 EUROS ☐
RÉABONNEMENT ☐	ABONNEMENT ANNUEL DE SOUTIEN..... 40 EUROS ☐

*Bulletin à renvoyer
avec votre règlement*

**Association pour le Droit au Travail;
 4 tour Blois 15 rue Vincent Auriol Grande Résidence
 ➡ BP 159 - 62303 LENS Cedex
 C.C.P. Lille 8959.70 A**

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE DROIT AU TRAVAIL

Nom : Prénom :
 Adresse complète :
 Ville : Code Postal :

Adhésion 2011

☐	Adhésion pour l'année	10 EUROS	☐
	Adhésion pour un trimestre	2,50 EUROS	☐
	Je m'engage à envoyer	2,50 EUROS par trimestre	
	si je choisis de verser	2,50 EUROS par trimestre	☐

*Bulletin à renvoyer
avec votre règlement*

**Association pour le Droit au travail
 4 tour Blois 15 rue Vincent Auriol Grande Résidence
 ➡ BP 159 - 62303 LENS Cedex
 C.C.P Lille 8959 . 70 A**

AGENDA

**Permanences du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**

Contact sur le web : droit-au-travail@wanadoo.fr

L'association est fermée tous les lundis après-midi

Pour tous problèmes individuels, il est préférable de prendre un rendez-vous.
Afin que vous n'attendiez pas inutilement.

Ateliers pratiques

Atelier d'écriture : sur rendez-vous

Comité de rédaction : une fois par mois renseignez-vous.

Atelier informatique : le mercredi de 14 h à 17 h et le jeudi de 9 h à 12 h Initiation, Internet, développer ou découvrir Word, Excel, Accès et PowerPoint, etc...

Couture : le vendredi de 14 h à 17 h

Épicerie Solidaire : ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Inscription pour l'épicerie : du mardi au vendredi de 14 h à 17 h à l'Association, auprès de Corinne, ou Patricia.

CHOM'exprime: Groupe de paroles Animé par Joël tous les jeudis de 14 heures à 16 heure 30

CHOMIQUE



ARSENIC

Le pharmacien au client:

Ah non monsieur, je ne peux pas vous donner de l'arsenic comme ça, il vous faut une ordonnance!

- Et si je vous montre la photo de ma belle-mère, ça va?

Quelle est la différence entre un homme et un chat?

Aucune: ils ont tous les deux peur de l'aspirateur!!!

Vous êtes au volant d'une voiture et vous roulez à vitesse constante...

A votre droite, le vide..., A votre gauche, un camion de pompiers qui roule à la même vitesse et dans la même direction que vous.

Devant vous, un cochon, qui est plus gros que votre voiture!

Derrière vous, un hélicoptère qui vous suit, en rase-motte.

Le cochon et l'hélicoptère vont à la même vitesse que vous.

Face à tous ces éléments, comment faites-vous pour vous arrêter?

C'est simple, vous descendez du manège!